

Movement & Sport Sciences – Science & Motricité
 © ACAPS, EDP Sciences, 2015
 DOI: 10.1051/sm/2015015

L’instrumentalisation de l’éthique dans la lutte antidopage en cyclisme sur route

Fincoeur Bertrand

KU Leuven, Leuven Institute of Criminology, Belgium

Reçu le 15 février 2015 – Accepté le 18 mars 2015

Résumé. D’abord problématisé comme un enjeu de santé à partir des années 1960, le dopage se voit rapidement condamné au nom de l’éthique sportive. L’opposition posée entre dopage et éthique est cependant le fruit d’une construction socio-culturelle qui n’a pas toujours fait sens pour les acteurs du cyclisme. Avec la multiplication des scandales de dopage à partir de la fin des années 1990, le milieu cycliste est mis sous pression par les contraintes économiques qui découlent de la révélation des scandales. Le registre de l’éthique est alors invoqué comme moyen d’organiser la survie de la profession. La mobilisation de l’éthique est toutefois purement opportuniste, d’autres types de pratiques susceptibles de porter identiquement atteinte à l’éthique du sport continuant à fleurir impunément.

Mots clés : Dopage, cyclisme, éthique, MPCC

Abstract. The instrumentalisation of sports ethics in the fight against doping in road cycling.

First defined as a public health problem from the 1960s, doping is rapidly condemned in the name of ethics. Bringing into opposition doping and ethics is however the result of a socio-cultural construct which did not always make sense to the cycling actors. After the numerous doping scandals from the end of the 1990s, the cycling world has been put under pressure by the economic constraints deriving from scandals. Sports ethics has therefore been invoked as a mean to ensure the survival of elite cycling. The emphasis on ethics is nevertheless purely opportunist as other types of unethical behaviors still develop without being discussed.

Key words: Doping, cycling, ethics, MPCC

1 Le recours à des substances et méthodes en vue d’ac-
 2 croître les performances athlétiques a vraisemblablement
 3 accompagné toute l’histoire du sport depuis l’Antiquité
 4 (Yesalis & Bahrke, 2002). Au moins jusqu’à la fin de la
 5 première guerre mondiale, ce type de pratiques ne susci-
 6 tait toutefois aucune réprobation (Hoberman, 1992). Mal-
 7 gré quelques initiatives à partir de la fin des années 1920,
 8 la régulation du dopage ne prend toutefois véritablement
 9 corps qu’à partir des années 1960. Le dopage sportif ap-
 10 paraît en effet progressivement comme un problème de
 11 santé publique dans les années 1950, dans un contexte
 12 général d’après-guerre où les problématiques de malnu-
 13 trition et d’hygiène de vie rencontrent un intérêt crois-
 14 sant (Dimeo, 2009). À cette époque, les hormones syn-
 15 thétiques, qui sont apparues dans les années 1930, font
 16 l’objet d’un usage grandissant par les sportifs. En 1960,
 17 la médiatisation du décès du cycliste danois Knud Ene-
 18 mark Jensen aux Jeux Olympiques de Rome, peut-être

abusivement présenté comme lié à la consommation de 19
 produits dopants (Møller, 2005), attise la préoccupation 20
 de certaines autorités pour le sujet (Laure, 2000). Bien 21
 que la diffusion du dopage dans le sport semble liée au 22
 développement de la médecine du sport (Brissonneau & 23
 Le Noé, 2006; Waddington, 1996), c’est cependant sous 24
 l’impulsion de certains membres du corps médical que di- 25
 verses conférences de médecine du sport commencent à 26
 être organisées autour de la question du dopage. En jan- 27
 vier 1963, à l’initiative du secrétariat d’état français à la 28
 Jeunesse et aux Sports, se tient à Uriage-les-Bains, un 29
 premier colloque européen sur le dopage au cours duquel 30
 sera proposée une première définition officielle du phéno- 31
 mène. L’année suivante, la Fédération internationale de 32
 médecine sportive organise à Tokyo une conférence inter- 33
 nationale sur le dopage. Le Comité international olympi- 34
 que adoptera alors la nouvelle définition du dopage qui 35
 vient d’y être donnée. En France, le corps médical et en 36

1 particulier quelques médecins du sport proches du ministè- 58
 2 re des Sports, du fait de leur intégration progressive 59
 3 au sport de haut niveau, alertent les pouvoirs publics 60
 4 quant à une utilisation fréquente et sans prescription de 61
 5 produits pharmacologiques, notamment chez les cyclistes 62
 6 (Brissonneau, 2010). Les premières préoccupations pour 63
 7 le dopage sportif viennent par conséquent principalement 64
 8 du monde médical pour ensuite entrer dans la sphère pu- 65
 9 blique – la politique des États – et privée – l’action des or- 66
 10 ganisations sportives. L’intérêt pour la problématique du 67
 11 dopage reste toutefois dans un premier temps clairement 68
 12 limité à un petit groupe d’instances sportives dirigeantes
 13 et de pays (Houlihan, 2002).

14 Si le dopage a d’abord été problématisé comme une 69
 15 question de santé, la volonté de préserver l’éthique spor- 70
 16 tive apparaît néanmoins rapidement comme l’autre grand 71
 17 fondement de la lutte antidopage. Le colloque d’Uriage 72
 18 puis la conférence de Tokyo mentionnent en effet, res- 73
 19 pectivement, le « préjudice à l’éthique sportive » et la 74
 20 « déloyauté » dans leur définition du dopage. En France, 75
 21 assez rapidement après le colloque de 1963, un projet de 76
 22 loi est examiné par le Sénat, qui base en grande partie 77
 23 ses travaux sur ceux d’Uriage (Brissonneau & Ohl, 2010). 78
 24 Le rapporteur de la commission en charge de la discus- 79
 25 sion du projet de loi insiste sur « le caractère moral de la 80
 26 lutte contre le doping qui, à (ses) yeux, est aussi impor- 81
 27 tant que l’aspect médico-légal » (Sénat français, 1964). 82
 28 À partir des années 1960 et sous diverses formulations, 83
 29 l’éthique sportive se verra ainsi systématiquement invo- 84
 30 quée dans tous les textes relatifs au dopage issus des 85
 31 ordres juridiques étatique et/ou sportif. Plus récemment, 86
 32 en 1999, lors de la création de l’Agence mondiale anti- 87
 33 dopage (AMA), l’atteinte à « l’esprit sportif » sera un 88
 34 des trois critères fixés par l’AMA pour déterminer s’il 89
 35 faut ou non inclure une substance ou une méthode dans 90
 36 la liste des artifices interdits. Le slogan de l’AMA (*Play*
 37 *True*) fait lui aussi clairement et directement référence à 91
 38 l’éthique sportive, suggérant même la dominance actuelle 92
 39 du critère de l’éthique sur celui de la santé dans l’élabo- 93
 40 ration de la politique antidopage (Fincoeur, Frenger, &
 41 Pitsch, 2014).

42 Le travail sociologique amène toutefois à s’interroger 94
 43 sur l’opposition posée entre dopage et éthique sportive et 95
 44 à considérer les enjeux qui se cachent derrière la mobi- 96
 45 lisation de ce registre dans le cadre de la lutte contre le 97
 46 dopage. Nous verrons ainsi tout d’abord, dans un premier 98
 47 chapitre, que les arguments mobilisés au nom de l’éthique 99
 48 sportive relèvent bien d’une construction socio-culturelle. 100
 49 Dans un deuxième temps, à travers l’exemple de l’évolu- 101
 50 tion du cyclisme professionnel, nous montrerons comment 102
 51 et pourquoi la question de l’éthique sportive se voit de 103
 52 plus en plus associée à la définition de la performance à 104
 53 partir des années 2000. Dans une troisième partie, nous 105
 54 nous pencherons enfin plus spécifiquement sur le cas du 106
 55 Mouvement pour un cyclisme crédible, en montrant que 107
 56 celui-ci symbolise tout particulièrement l’instrumentali-
 57 sation de l’éthique dans le champ sportif.

Cet article se base sur les résultats de recherches em- 58
 piriques menées dans le cyclisme professionnel belge et 59
 français entre 2007 et 2014. Plus particulièrement, nous 60
 utilisons pour cet article l’analyse de soixante entretiens 61
 semi-directifs menés auprès de cyclistes de haut niveau 62
 (équipes World Tour, continentales professionnelles et 63
 continentales¹), de membres de leur encadrement spor- 64
 tif et médical (directeurs sportifs, médecins, entraîneurs) 65
 et de personnes chargées de l’antidopage à un niveau na- 66
 tional et international (fédérations de cyclisme, agences 67
 antidopage). 68

1 Le dopage est-il contraire à l’éthique sportive ? 69 70

71 Dans un ouvrage récent, Tolleneer et Schotsmans (2013, 72
 p. 25) identifient cinq niveaux d’arguments utilisés pour 73
 combattre le dopage : 1) le rapport à soi ; 2) le rapport à 74
 l’autre ; 3) le rapport au sport ; 4) le rapport à l’image du 75
 sport ; 5) le rapport à la nature humaine. Concrètement, 76
 la lutte antidopage se fonderait sur le fait que le dopage : 77
 1) menace la santé de l’athlète ; 2) est une atteinte à la 78
 loyauté due aux adversaires ; 3) porte atteinte à l’esprit 79
 du sport ; 4) offre à voir des modèles négatifs, particuliè- 80
 rement vis-à-vis de la jeunesse ; 5) désacralise la nature 81
 humaine. Les quatre premiers niveaux sont identiques aux 82
 quatre principes fondamentaux qui inspirent, selon Smith 83
 et Stewart (2008), la politique de l’AMA. Les deuxième et 84
 troisième niveaux d’arguments font clairement référence, 85
 sur un plan d’abord interpersonnel puis plus institution- 86
 nel, à l’éthique sportive. L’examen des contre-arguments 87
 à ces principes permet toutefois de démontrer que la 88
 condamnation du dopage au nom de l’éthique relève entiè- 89
 rement d’une construction socio-culturelle.

90 Tout d’abord, il est particulièrement difficile de sai- 91
 92 sir ce qu’il y a lieu de comprendre par des notions 93
 comme « l’esprit du sport », « le fair-play », « la loyauté » 94
 ou encore « l’éthique sportive » (Mazanov & Connor, 95
 2010). D’après Møller (2009, p. 14)², ces concepts n’ont 96
 d’ailleurs « pas plus de signification dans le sport qu’ils 97
 n’en ont en dehors. (...) Parler d’esprit du sport revient, 98
 en d’autres mots, à évoquer une notion qui n’a pas pied 99
 dans la réalité, une notion qui désigne seulement ce que 100
 les idéalistes souhaitent y mettre. » 101

102 À rebours d’une conception idéaliste du sport et mal- 103
 104 gré la difficulté de définir ce que seraient les « valeurs 105
 du sport », plusieurs travaux issus du courant de pensée 106
 critique du sport et du mouvement sportif analysent par 107
 ailleurs le dopage non comme une transgression de valeurs 108
 sportives mais l’inscrivent au contraire dans la continuité 109

¹ Les trois premières divisions du cyclisme mondial.

² Nous traduisons librement : « ... *that mean no more in sport than they do in the world outside sport. To talk of the spirit of sport is, in other words, to talk of a notion that apparently has no foothold in reality, one that describes what idealists might wish it to be.* »

1 de celles-ci (*e.g.* Savulescu, Foddy, & Clayton, 2004;
 2 Tamburrini, 2006). Mauron (2011) se demande ainsi si le
 3 dopage n'est pas « l'esprit du sport » dès lors que le prin-
 4 cipe d'action du sport de compétition serait « l'impératif
 5 de gagner à tout prix ». En dépeignant des compétiteurs
 6 sportifs qui n'auraient comme loi que celle de leurs inté-
 7 rêts, ces analyses méconnaissent ou sous-estiment toute-
 8 fois la complexité des représentations du sport et de la
 9 compétition sportive par ses acteurs.

10 La question de l'éthique sportive apparaît au cœur de
 11 la rhétorique de justification de la lutte antidopage. Le
 12 dopage serait déloyal. L'argument n'est toutefois pas in-
 13 discutable. Tout d'abord, le simple fait d'affirmer que le
 14 dopage confère un avantage sur l'adversaire n'est en rien
 15 suffisant pour lui attribuer une nature déloyale puisqu'il
 16 est évident que le sport, dans son ensemble, est axé sur la
 17 recherche d'avantages sur les autres. Il faudrait par consé-
 18 quent faire la différence entre les avantages déloyaux, dès
 19 lors jugés illicites, et les avantages loyaux, donc autori-
 20 sés. Ceci tend à illustrer ce que Becker (1985) a formalisé
 21 sous le concept de *labeling theory*, autrement dit que sont
 22 déviants les comportements dont on dit qu'ils sont dé-
 23 viants. Le dopage n'est donc rien de plus que ce qu'on
 24 dit que c'est au terme d'un processus d'étiquetage de cer-
 25 tains comportements sociaux. Le fait que la condamna-
 26 tion du dopage soit un phénomène assez récent – en tout
 27 cas si on le compare aux pratiques de dopage qui existent,
 28 elles, depuis toujours – accrédite l'analyse d'une déviance
 29 construite sur un plan socio-culturel. Les sportifs ont en
 30 effet de tout temps cherché des moyens pour améliorer
 31 leurs performances et ainsi prendre une avance sur leurs
 32 adversaires. Ceci est vrai aujourd'hui de la recherche de
 33 nouvelles techniques d'entraînement, de la volonté d'uti-
 34 liser des équipements toujours améliorés (matériel, vête-
 35 ments) ou encore du développement d'une alimentation
 36 toujours plus au service de la performance. Quelle est dès
 37 lors la réelle spécificité du dopage, dont la condamnation
 38 semble ne reposer, sur le strict plan de l'éthique sportive,
 39 que sur le fait que certaines instances l'ont préalablement
 40 catégorisé comme étranger à ce qui constitue les limites
 41 acceptables de la recherche de performance ?

42 Le sport est par ailleurs constitué et organisé autour
 43 d'avantages « naturels », principalement liés à la physio-
 44 logie de l'athlète. En cyclisme, un petit gabarit léger sera
 45 ainsi souvent avantage en montagne par rapport à un rou-
 46 leur plus corpulent de type « flandrien ». Cet inégal rap-
 47 port de forces conféré par la nature ne suscite pourtant
 48 aucun commentaire relatif à la déloyauté et n'empêche
 49 pas que des courses cyclistes mettent simultanément aux
 50 prises des coureurs de toutes les tailles et de tous les
 51 poids là où certains sports prévoient des mécanismes de
 52 rééquilibrage des chances. Ainsi, certains arts martiaux
 53 différencient les compétitions en fonction de critères liés
 54 au poids des compétiteurs, alors que certaines courses
 55 hippiques prévoient des charges additionnelles pour cer-
 56 tains chevaux lorsque ceux-ci apparaissent trop favoris.
 57 En parallèle, le fait de développer ou de cultiver ses apti-
 58 tudes naturelles par un entraînement intensif adapté est

généralement valorisé dans l'univers sportif et auprès du 59
 grand public. On pourrait toutefois soutenir qu'il existe 60
 des discriminations dans l'accès et dans l'usage pouvant 61
 être fait des techniques d'entraînement. En effet, l'état 62
 de fortune du sportif ou le niveau de richesse de ses pa- 63
 rents, par exemple, sont de nature à créer des disparités 64
 dans le choix et l'accès au meilleur entraîneur ou dans 65
 la possibilité d'effectuer des stages d'entraînement dans 66
 des centres spécialisés. L'égalité des chances, qui est un 67
 concept régulièrement vanté dans le sport et que le dopage 68
 viendrait bousculer, est ainsi déjà constamment et consi- 69
 dérablement mise à mal par des inégalités financières, so- 70
 ciales, politiques et génétiques (Connor, 2009). Rathke 71
 et Woitek (2008) indiquent ainsi que le PIB par habi- 72
 tant est le plus sûr moyen de prédire le tableau des mé- 73
 dailles par pays aux Jeux Olympiques. Les inégalités éco- 74
 nomiques exercent également une influence certaine dans 75
 l'acquisition du meilleur matériel. Or, la qualité du ma- 76
 tériel sportif utilisé – un vélo, une raquette de tennis, des 77
 chaussures, etc. – est indéniablement un apport extérieur 78
 important, comme pourrait l'être le dopage, dans la pro- 79
 duction finale de la performance. La promotion de l'an- 80
 tidopage comme garantie de plus d'équité dans le sport 81
 masque ainsi de bien plus profondes injustices (Hemphill, 82
 2009). 83

84 Les innovations technologiques sont également por- 85
 teuses de débats autour de la justice ou de l'injustice 86
 de l'utilisation de techniques auxquelles tous les prota- 87
 gonistes n'ont pas nécessairement identiquement accès. 88
 La part grandissante de la technologie dans le sport peut 89
 en effet modifier l'égalité des chances entre concurrents. 90
 Defrance (1985) a ainsi problématisé la question de l'in- 91
 troduction de la perche en fibre de verre en athlétisme, qui 92
 donnait à ses utilisateurs un avantage manifeste par rap- 93
 port à ceux qui ne l'avaient pas. L'innovateur bénéficiera 94
 alors d'une avance technique qu'il conservera pendant le 95
 temps nécessaire à l'institution sportive pour homologuer 96
 ou rejeter son invention. Ce qui est en jeu, dans les innova- 97
 tions technologiques comme dans les substances ou tech- 98
 niques dopantes, c'est donc l'accès différentiel à celles- 99
 ci. Or, comme le souligne Houlihan (2002, p. 137), dans 100
 ce cas, l'argument penche en faveur de la levée de l'in- 101
 terdiction et non d'une tentative de la renforcer puisque 102
 cette dernière aura toutes les chances d'amplifier l'injus- 103
 tice dans la mesure où certains athlètes respecteront la 104
 règle alors que d'autres la transgresseront. Black et Pape 105
 (1997) pensent ainsi qu'il conviendrait plutôt d'accélérer 106
 le processus de diffusion pour que le déséquilibre créé soit 107
 aussitôt réduit et ainsi éliminer l'avantage de l'accès sélec- 108
 tif. En matière de dopage, l'inégalité d'accès aux produits 109
 a en effet été accentuée par les développements récents de 110
 la lutte antidopage, responsable de l'émergence d'un cy- 111
 clisme à plusieurs vitesses (Fincoeur & Paoli, 2014).

112 Considérer le recours au dopage comme une atteinte 113
 à l'éthique sportive traduit par conséquent surtout l'ap- 114
 préciation différentielle des différents moyens utilisés pour 115
 produire de la performance. Durkheim (1893), en disant 116
 que l'on ne réprovoie pas un acte parce qu'il est un crime

1 mais qu’il est un crime parce qu’on le réproouve, ne di-
 2 sait pas autre chose. On peut dès lors affirmer que le
 3 dopage pose problème avant tout parce qu’il a été décidé
 4 qu’il posait problème dans un espace-temps déterminé,
 5 autrement dit parce que son usage a préalablement été
 6 jugé « hors-jeu ». Sa condamnation est donc le résultat
 7 d’une construction socio-culturelle sujette à des réinter-
 8 prétations par les acteurs en situation, au gré des inter-
 9 actions vécues avec d’autres acteurs. Dans le cyclisme, ce
 10 rapport à l’éthique a ainsi fortement évolué au cours des
 11 dernières décennies.

12 2 La remobilisation de l’éthique 13 dans la définition de la performance

14 C’est aujourd’hui un lieu commun, le dopage a été très
 15 largement répandu dans le peloton professionnel au moins
 16 jusqu’à la fin des années 1990 (Brissonneau, Aubel, &
 17 Ohl, 2008). L’affaire Festina, qui éclata en juillet 1998
 18 et qui débuta par le contrôle d’un véhicule et l’arres-
 19 tation d’un soigneur de l’équipe cycliste Festina, révéla
 20 en effet au grand public les pratiques de dopage ayant
 21 cours dans le peloton. Assez rapidement, on comprend
 22 cependant que ce qui se passe au sein de l’équipe Fes-
 23 tina n’est pas un phénomène isolé et que les pratiques
 24 mises à jour caractérisent en réalité le fonctionnement
 25 d’une grande majorité d’équipes. Le dopage est en effet
 26 à l’époque une composante à part entière de la vie des
 27 coureurs cyclistes professionnels, comme l’attestent les
 28 autobiographies-confessions de plusieurs cyclistes et/ou
 29 membres de l’encadrement (*e.g.* Voet, 1999; Gaumont,
 30 2005). La consommation de produits dopants dans le pe-
 31 loton n’est pourtant pas un phénomène nouveau à la fin
 32 des années 1990. Déjà au dix-neuvième siècle, les cyclistes
 33 avaient recours à des produits pour accroître leurs perfor-
 34 mances (Yesalis & Bahrke, 2002, p. 46). Les décennies qui
 35 suivent ne feront qu’inscrire encore plus les pratiques de
 36 dopage dans l’habitus des coureurs. Waddington et Smith
 37 (2009) estiment ainsi que la question qui se pose est moins
 38 celle de savoir pourquoi les sportifs se dopent que pour-
 39 quoi l’usage de produits dopants a connu une forte aug-
 40 mentation à partir des années 1960. Les auteurs identi-
 41 fient alors quatre facteurs qui traversent l’histoire récente
 42 du sport et qui sont à même d’expliquer l’explosion des
 43 pratiques de dopage au cours de la deuxième partie du
 44 vingtième siècle : la médicalisation croissante du sport,
 45 sa politisation, sa professionnalisation et sa commercia-
 46 lisation. Dans le cas du cyclisme, outre l’impact de ces
 47 facteurs généraux et transversaux, la diffusion du dopage
 48 s’explique vraisemblablement aussi par un processus de
 49 légitimation du recours au dopage, qui s’est développé
 50 au fil des décennies pour s’ancre dans la culture de ce
 51 sport. Nous l’avons déjà évoqué, les pratiques de dopage
 52 n’ont longtemps fait l’objet d’aucune réprobation. Jus-
 53 qu’aux années 1960, elles ont par conséquent pu méta-
 54 staser sans vraiment rencontrer d’obstacles. Par la suite,

même lorsque les premières interdictions du dopage ver- 55
 ront le jour, l’impossibilité de détecter toutes les sub- 56
 stances en circulation et la faible intensité des efforts pour 57
 tenter de limiter leur utilisation ont contribué à leur dif- 58
 fusion et à leur banalisation. Bien plus qu’une déviance – 59
 Coakley et Pike (2009) parleront même de sur-adaptation 60
 aux exigences du milieu – le dopage est surtout un com- 61
 portement appris : le résultat d’un processus de socialisa- 62
 tion secondaire (Berger & Luckmann, 1986) amenant les 63
 coureurs à retravailler et à redéfinir les normes d’exercice 64
 de leur métier. Bien sûr, les pratiques se sont raffinées et 65
 le dopage, très artisanal dans la première partie du ving- 66
 tième siècle, s’est progressivement sophistiqué pour de- 67
 venir une véritable pratique professionnelle, un élément 68
 du métier comme un autre (Brissonneau, *et al.*, 2008). 69
 On a d’ailleurs parlé de « faire le métier » lorsqu’il s’agis- 70
 sait d’évoquer la prise de produits (illicites) et, au moins 71
 jusqu’à la fin des années 1990, nombreux sont les témoi- 72
 gnages allant en ce sens. 73

« *La cortisone par exemple, je considérais ça comme 74*
rien du tout. C’était vraiment la base de ce que je pouvais 75
faire pour mon métier. Il ne fallait pas exagérer, j’étais 76
quand même professionnel. À ce moment-là, je me suis 77
dit qu’il fallait quand même faire un minimum. Il faut te 78
soigner, tout simplement » (François, coureur à la fin des 79
 années 1990 et dans les années 2000). 80

« *J’ai vu des tas de fois des coureurs qui se faisaient 81*
des piqûres d’EPO. Chez nous, il y en avait beaucoup qui 82
en faisaient, hein ! Il y en avait même dans le frigo du 83
camion de l’équipe. C’était monnaie courante d’être en 84
contact avec ce produit-là » (Bruno, coureur à la fin des 85
 années 1990). 86

L’affaire Festina est donc un tremblement de terre 87
 entraînant de profondes conséquences. C’est en effet sa 88
 révélation et son retentissement qui obligent le Comité 89
 international olympique à réagir et à convoquer toutes 90
 les parties intéressées par la lutte antidopage. C’est ainsi 91
 que se tiendra en février 1999 à Lausanne une confé- 92
 rence mondiale sur le dopage dans le sport. L’initiative du 93
 CIO s’explique par trois facteurs (Waddington & Smith, 94
 2009, p. 179) : la nécessité de réagir face à l’ampleur de 95
 la diffusion du dopage dans un des sports olympiques, 96
 l’incapacité de l’UCI à opérer ce travail et la pression 97
 des autorités françaises. L’affaire Festina et les remous 98
 qu’elle suscite forcent en effet le mouvement sportif, for- 99
 tement mis sous pression, à réagir. Le CIO y voit aussi 100
 l’opportunité de répondre à la crise de légitimité qu’il 101
 traverse suite aux attaques qui lui sont adressées depuis 102
 quelques années pour sa (non-)gestion du dopage dans 103
 le sport (Hoberman, 2001). La conférence de Lausanne 104
 se présente donc comme une occasion de restaurer son 105
 autorité et son leadership dans la régulation du dopage 106
 sportif (Waddington & Smith, 2009, p. 183). Les choses 107
 ne se déroulèrent toutefois pas exactement comme prévu 108
 pour le CIO puisque l’affaire Festina conduit finalement 109
 à la situation inverse : une reconfiguration des pouvoirs 110
 dans la lutte antidopage au bénéfice des autorités pu- 111
 bliques (Sallé, Lestrelin, & Basson, 2006). Ces événements 112

1 conduiront directement à la création d'une agence inter-
 2 nationale indépendante mixte, l'Agence mondiale antido-
 3 page, fondée dans le but de promouvoir et coordonner
 4 la lutte antidopage à un niveau international. Sa création
 5 peut néanmoins être interprétée comme une forme de mo-
 6 dalité d'apaisement des tensions de l'époque entre auto-
 7 rités publiques et sportives (Demeslay & Trabal, 2007).

8 La création de l'AMA marque indubitablement l'ou-
 9 verture d'une nouvelle ère dans l'antidopage. Deux points
 10 méritent toutefois d'être relevés dans les premières années
 11 qui suivent l'affaire Festina et la mise sur pied de l'AMA.
 12 D'une part, il est étonnant de constater à quel point les
 13 pratiques de dopage ont peu évolué dans la période di-
 14 recte post-Festina. Alors que le Tour 1998 se termine par
 15 le retrait ou la mise hors course de sept des vingt-et-une
 16 équipes engagées, que la question de la poursuite du Tour
 17 de France se pose, que le peloton est l'objet d'une pro-
 18 fonde crise d'identité et de crédibilité, les scandales et la
 19 révélation de nouveaux contrôles positifs ne fléchissent en
 20 rien dans les mois et les premières années qui suivent
 21 l'été 1998. Du Blitz, pendant le Giro 2001, à l'affaire
 22 Armstrong en passant par le scandale Cofidis ou l'affaire
 23 Puerto, l'actualité du cyclisme est en effet régulièrement
 24 ponctuée de nouvelles révélations concernant l'utilisation
 25 de produits dopants par les coureurs. D'autre part, mal-
 26 gré la continuité des scandales, les pratiques de dopage
 27 évoluent sensiblement dans leur forme. Conséquence di-
 28 recte de la répression accrue, elles deviennent plus se-
 29 crètes et s'inscrivent de plus en plus dans des réseaux
 30 indépendants des équipes cyclistes, qui jusque-là organi-
 31 saient le plus souvent le dopage en leur sein (Fincoeur &
 32 Paoli, 2014 ; Ohl, Fincoeur, Lentillon-Kaestner, Defrance,
 33 & Brissonneau, 2013). À partir des années 2000, la pres-
 34 sion s'accroît en effet sur les équipes. Cette pression est
 35 exercée de façon combinée par différentes instances. Tout
 36 d'abord, les autorités douanières et policières mènent des
 37 enquêtes conduisant à mettre à jour de nouveaux cas
 38 de dopage. En France, c'est l'OCLAESP, un service de
 39 la Gendarmerie nationale créé en 2004 et qui traite no-
 40 tamment de toutes les atteintes à la santé publique (y
 41 compris donc le trafic de produits dopants), qui accen-
 42 tue le contrôle sur les équipes en organisant, par exemple,
 43 des perquisitions dans les hôtels. Des déterminants écono-
 44 miques, ensuite, ont également joué un rôle majeur dans
 45 l'évolution du cyclisme dans son rapport au dopage. Cer-
 46 tains médias, d'une part, ont en effet fait planer la me-
 47 nace d'arrêt de couverture de certaines courses cyclistes
 48 et, très concrètement, certaines courses furent supprimées
 49 faute de sponsors enclins à associer leur nom à des compé-
 50 titions sportives susceptibles d'être ultérieurement décré-
 51 dibilisées par un énième scandale de dopage (Waddington
 52 & Smith, 2009, p. 153). Les sponsors des équipes ont éga-
 53 lement grandement contribué à faire bouger les lignes à
 54 partir des années 2000. Sur les 92 équipes cyclistes pro-
 55 fessionnelles qui ont existé entre 2005 et 2012, 53 ont en
 56 effet perdu leur sponsor, dont 41 dans les deux ans qui
 57 ont suivi leur engagement dans le cyclisme (Taverna &
 58 Aubel, 2013). Plus que les méthodes de détection directe,

qui constituent encore aujourd'hui l'essentiel d'une poli-
 tique antidopage principalement basée sur une approche
law and order, ce sont donc des facteurs externes, fai-
 sant suite à la multiplication des scandales à partir de
 1998, qui ont puissamment incité le peloton cycliste à re-
 voir son positionnement à l'égard de la consommation de
 substances et méthodes indirectes. La pharmacologie, no-
 tamment illicite, a longtemps fait partie du quotidien des
 coureurs et la question de l'éthique de ces pratiques ne
 s'est pendant cette période pour ainsi dire pas posée. La
 condamnation morale ou éthique du dopage, si elle peut
 être communément partagée par le monde profane, ne
 faisait pas partie de l'univers de signification des initiés.
 Dans ce contexte, la mobilisation du registre de l'éthique
 et sa (ré)intégration dans la définition de la performance
 semblent clairement moins le fruit d'une conviction forte
 acquise sur le tard que l'expression d'une forme d'adapta-
 tion aux nouvelles conditions environnementales dans les-
 quelles l'univers cycliste est contraint d'évoluer. L'appel
 récent de certaines franges du milieu cycliste aux valeurs
 d'éthique sportive semble ainsi devoir être réinterprété
 comme la marque d'une prise de conscience des enjeux
 économiques de survie d'une corporation mise en péril
 par les révélations successives et nombreuses de ce qu'il
 conviendra d'appeler des dérives.

« *Il faut lutter contre le dopage pour sauver le cy-
 clisme. En ce moment, il y a 135 coureurs qui n'ont pas
 d'équipe pour l'année prochaine. Tu imagines ? Ce sont les
 scandales de dopage qui sont responsables de ça. Ça ef-
 fraie les investisseurs, les sponsors. Aujourd'hui, on a be-
 soin d'une nouvelle image. Simon, plus personne ne met-
 tra d'argent dans notre sport et alors ça voudra dire qu'on
 n'a pas réussi à le sauver* » (Fabrice, ancien coureur au-
 jourd'hui directeur sportif).

« *Je pense que ceux qui ne font rien aujourd'hui pour
 améliorer la situation sont des égoïstes. Ils veulent des
 résultats mais ils ne regardent pas les conséquences de
 leurs actes. Ils ne réalisent pas, ou je crois plutôt qu'ils
 s'en foutent, mais dans certaines équipes, c'est clair que
 le sponsor s'en va si de nouveaux scandales arrivent.
 Maintenant, il faut vraiment qu'on réalise qu'on est allé
 trop loin* » (Sylvain, ancien coureur aujourd'hui directeur
 sportif).

L'accent mis aujourd'hui sur les considérations
 éthiques s'apparente à une instrumentalisation de vagues
 concepts porteurs économiquement. Selon un dirigeant in-
 ternational du cyclisme, « *la lutte antidopage, c'est un
 coût d'opération. La contribution au passeport biologique
 pour une équipe du World Tour, c'est 120 000 €. Quand
 tu as un budget de 20 millions d'euros, mettre 1 % pour
 sécuriser ton business, ce n'est pas grand-chose. Aucune
 équipe ne serait contre le fait de payer plus. C'est comme
 les portiques de sécurité dans les aéroports. Ça coûte cher
 mais si tu n'as pas ça, le secteur aéronautique s'écroule.
 La lutte antidopage, c'est pareil. Dans un sport attaqué
 comme l'a été le cyclisme, tu dois donner des garan-
 ties à l'extérieur.* » Les organisations sportives dans leur
 ensemble ont donc un intérêt évident à développer un

1 discours axé sur la défense de l'éthique dès lors que ce
2 discours a des répercussions économiques évidentes. C'est
3 dans ce contexte que nous analysons le développement du
4 Mouvement pour un cyclisme crédible (MPCC) à partir
5 de 2007.

6 3 Une intuition française : le MPCC

7 Selon ses propres termes, le MPCC est une association
8 qui a pour but de défendre l'idée d'un cyclisme propre
9 (www.mpcc.fr). Le 5 juillet 2007, huit équipes cyclistes
10 professionnelles, dont six françaises (AG2R, Agritubel,
11 Bouygues Telecom, Cofidis, Crédit Agricole, Française
12 des Jeux, Gerolsteiner, T-Mobile) quittent la réunion de
13 l'Association internationale des groupes cyclistes profes-
14 sionnels (AIGCP). Les huit équipes considèrent en effet
15 que les décisions prises à l'AIGCP en matière de dopage
16 ne sont pas appliquées. Le 24 juillet, sept de ces huit
17 équipes lancent le Mouvement pour un cyclisme crédible.
18 L'équipe allemande T-Mobile s'est en effet entre-temps
19 retirée à la suite du contrôle positif d'un de ses coureurs,
20 Patrick Sinkewitz, quelques jours plus tôt. Pas plus tard
21 que le lendemain, dans la soirée du 25 juillet, l'annonce
22 du contrôle positif de Christian Moreni, un coureur ita-
23 lien de l'équipe française Cofidis, pousse l'équipe entière
24 à se retirer du Tour de France. Les débuts du mouvement
25 ont donc été pour le moins chaotiques. Les années qui
26 suivent sont toutefois caractérisées par la relative confi-
27 dentialité dans laquelle évolue l'association. Celle-ci ac-
28 quiert néanmoins une nouvelle dimension en novembre
29 2012. Lors de la présentation de l'édition 2013, le direc-
30 teur du Tour annonce en effet que priorité sera désor-
31 mais accordée par l'Association internationale des orga-
32 nismes de courses cyclistes (AIOCC), l'association qui
33 rassemble l'ensemble des organisateurs de courses World
34 Tour, aux équipes adhérant au MPCC pour l'attribution
35 des invitations (*wild cards*). Assez rapidement, le MPCC
36 sort alors de sa confidentialité et passe en quelques mois
37 d'une dizaine de membres à, en juillet 2014, 11 équipes
38 World Tour sur 18, 16 équipes continentales profes-
39 sionnelles sur 17 et 31 équipes continentales sur 181³. Dans la
40 mesure où les équipes World Tour sont automatiquement
41 assurées d'être sélectionnées aux épreuves éponymes, ce
42 sont les équipes continentales professionnelles, celles les
43 plus à même de pouvoir bénéficier des invitations, qui
44 sont proportionnellement les plus représentées au sein du
45 mouvement. Il est par conséquent difficile de ne pas faire
46 une lecture utilitaire de l'adhésion soudaine aux valeurs
47 portées par le MPCC.

48 « *Moi, je vais te le dire franchement, j'ai pris la co-*
49 *tisation au MPCC pour l'équipe uniquement pour être*
50 *plus facilement invité sur certaines épreuves. L'éthique*
51 *et tout ça, c'est de la sauce* » (Manu, directeur sportif
52 d'une équipe continentale professionnelle).

³ Soit respectivement, les trois premières divisions, par ordre décroissant de niveau, de l'UCI.

« *Le MPCC, moi je vois ça comme un truc pour oc-*
53 *cuper Roger Legeay (le président du MPCC). Mais bon,*
54 *dans le contexte actuel, mieux vaut être dedans que de-*
55 *hors, on ne sait jamais* » (Samuel, directeur sportif d'une
56 équipe continentale).
57

58 Depuis sa création, le MPCC se fait fort de défendre
59 l'idée d'un cyclisme sans dopage. En la matière, le mouve-
60 ment s'impose même des règles plus sévères que ce qu'im-
61 posent les règlements internationaux antidopage et les
62 règles propres à l'UCI. Le MPCC a, par exemple, ainsi
63 défendu le principe de la *no needle policy* (rejet de l'uti-
64 lisation de la seringue en l'absence d'indication médicale,
65 même dans le cas d'injection de produits licites de récupé-
66 ration) avant que l'UCI n'encourage cette (non-)pratique
67 pour l'ensemble des équipes. Le MPCC est pourtant com-
68 posé d'individus parfois lourdement associés à des scan-
69 dales de dopage dans le passé. Son président, Roger Le-
70 geay, ancien coureur professionnel (1973–1982) et ancien
71 directeur sportif d'équipes professionnelles (Peugeot, Z,
72 Gan, Crédit Agricole), a travaillé pendant sa carrière
73 avec certains des médecins du sport les plus impliqués
74 dans l'approvisionnement des coureurs en produits do-
75 pants. Il a en effet engagé comme médecin d'équipe
76 François Bellocq, l'apôtre français du rééquilibrage hor-
77 monal (Bellocq, 1991), et Patrick Nédélec, dont Philippe
78 Gaumont (2005) détaillera le rôle dans plusieurs équipes
79 dans son livre. L'invocation de l'éthique à la rescousse
80 du cyclisme n'est donc pas le fait de défenseurs « histo-
81 riques » de la lutte antidopage dans le sport. Le MPCC
82 est toutefois le fruit d'une intuition, principalement fran-
83 çaise. Ses fondateurs ont en effet peut-être compris plus
84 vite que les autres que le salut de la corporation cycliste
85 passait par la reconquête et le rachat d'une crédibilité. La
86 mobilisation du registre de l'éthique est par conséquent
87 un moyen d'asseoir la pérennité du cyclisme professionnel.

88 « *Aujourd'hui, il faut arrêter de déconner. Moi, j'ai*
89 *vingt-neuf gars, on a des soigneurs, des mécanos. Si on ne*
90 *veut pas mettre la clé sous la porte, il faut se bouger. Là,*
91 *je ne laisse plus rien passer, sinon on est mort. Ce n'est*
92 *pas plus compliqué que ça* » (Antoine, membre fondateur
93 du MPCC).

94 Les équipes qui adhèrent au MPCC s'engagent en
95 théorie à respecter neuf « règles-phares » censées assurer
96 d'un point de vue pratique de solides garanties éthiques
97 au cyclisme professionnel. Les engagements pris par le
98 MPCC peuvent aussi avoir de réelles conséquences écono-
99 miques pour qui ne les respecterait pas. Ainsi, une équipe
100 dont deux coureurs sont successivement contrôlés positifs
101 est tenue de s'auto-suspendre pour la course à venir au
102 calendrier. L'équipe française AG2R fera ainsi les frais de
103 cet engagement en s'auto-suspendant pour le Critérium
104 du Dauphiné 2013 alors que le siège social de l'équipe est
105 situé en Savoie et que la course représente une vitrine ré-
106 gionale majeure pour le sponsor. En mai 2011, à travers
107 la publication d'une liste jusqu'alors gardée secrète par
108 l'UCI relative à l'indice de suspicion de dopage de chaque
109 coureur du peloton, *L'Équipe* établissait par ailleurs très
110 clairement que les coureurs des équipes du MPCC d'alors

1 étaient massivement jugés plus propres que les autres.
 2 Pour ces équipes façonnées à partir des années 2000 au-
 3 tour d'un credo de l'antidopage, le dopage est devenu un
 4 stigmaté à exorciser. Le dopage y a été officiellement re-
 5 défini comme déviant par rapport aux normes sportives
 6 et sociales de méritocratie. En somme, le MPCC a ava-
 7 lisé et repris à son compte les arguments et une partie
 8 de la rhétorique antidopage qui, pendant plusieurs dé-
 9 cennies, faisaient pourtant peu sens pour les acteurs du
 10 cyclisme. Il est toutefois symptomatique que le MPCC
 11 ait choisi l'adjectif « crédible » pour sa dénomination, là
 12 où les qualificatifs « propre » ou même « éthique » au-
 13 raient pu s'imposer. Jusqu'à l'appellation de l'association
 14 témoigne par conséquent de l'opportunisme de la conver-
 15 sion et des incitants économiques majeurs à désormais
 16 promouvoir et cultiver une image différente d'un sport si
 17 souvent décrié au cours des deux dernières décennies.

18 4 Conclusion

19 Que l'adoption, sincère ou instrumentale, par un nombre
 20 grandissant d'équipes, de la ligne du MPCC par rapport
 21 au dopage ait conduit ou conduise encore aujourd'hui à
 22 réduire la diffusion du dopage dans le peloton cycliste
 23 sera sans doute analysé par une majorité d'observateurs
 24 comme un bienfait. Ce genre de considérations n'entre ce-
 25 pendant pas en ligne de compte dans la démarche de re-
 26 cherche sociologique. En revanche, en guise de conclusion,
 27 il s'avère utile d'opérer un parallèle avec le traitement ou,
 28 pour être exact, l'absence de traitement d'autres traits
 29 constituants de la culture cycliste et qui composent un en-
 30 semble d'écarts manifestes à la norme, bien que générale
 31 et flottante, de fair-play sportif. Avec les réserves évoquées
 32 supra au sujet de l'apparente opposition du dopage et de
 33 l'éthique sportive, il faut en effet souligner qu'en dépit de
 34 sa visibilité médiatique et des élans régulateurs qu'il a sus-
 35 cités depuis cinquante ans, le dopage ne représente qu'une
 36 occurrence parmi d'autres de ce que l'on pourrait appe-
 37 ller une « culture de la triche » dans le cyclisme. En effet,
 38 d'une part, les achats et ventes de courses sont monnaie
 39 courante dans le peloton et ce du niveau amateur au plus
 40 haut niveau du professionnalisme. Dans son livre paru
 41 trois ans après l'affaire Festina, l'ancien directeur sportif
 42 Bruno Roussel détaillait déjà certaines de ces pratiques
 43 mercantiles atteignant parfois des montants relativement
 44 élevés. Richard Virenque aurait ainsi offert, par exemple,
 45 100 000 francs à Jan Ullrich pour une victoire d'étape sur
 46 le Tour (Roussel, 2001). Jérôme Chiotti (2001) révélait
 47 quant à lui avoir acheté un titre de champion de France
 48 de VTT pour 50 000 francs. Pour beaucoup de nos inter-
 49 viewés comme pour l'ancien champion olympique Pascal
 50 Richard (2001), il est cependant injustifié de s'offusquer
 51 de ces pratiques, car elles relèvent de « stratégies du mé-
 52 tier », qui permettent plus tard de négocier de meilleurs
 53 contrats auprès des équipes grâce à la valorisation des
 54 bons résultats individuels obtenus.

« Des fois, ils partent à deux et le gars propose de 55
 l'argent pour que l'autre se mette à plat ventre. J'ai déjà 56
 eu des crampes, je sais que je vais peut-être me faire lâ- 57
 cher parce qu'il y a une petite bosse dans le final, donc je 58
 prends l'argent, je roule à bloc et tant pis. On est quand 59
 même professionnel, on fait tout ça pour l'argent. Enfin, 60
 moi personnellement, je ne vois pas ça comme de la grosse 61
 triche. C'est un échange de bons procédés » (Ludovic, cou- 62
 reur professionnel). 63

« Une fois, on avait vendu un championnat de Bel- 64
 gique dans l'équipe à un coureur pour ne pas rouler der- 65
 rière lui. Il avait gagné le titre, il a pu valoriser ça l'année 66
 suivante et nous, on avait tous eu une belle petite somme. 67
 Il faut bien gagner sa vie hein » (Kevin, coureur profes- 68
 sionnel dans les années 2000). 69

Moins économiquement mesurable, la pratique des 70
 rétro-poussettes⁴ est également courante dans le cyclisme 71
 professionnel. Elle peut toutefois à l'occasion permettre 72
 l'obtention de résultats directement traduisibles en gains 73
 financiers. 74

« Je me souviens qu'en agissant comme tu as vu au- 75
 jourd'hui, on a déjà fait rentrer P. dans un Top 20 au 76
 Tour de France. Bon, il faut être tout le temps atten- 77
 tif pour savoir où sont les commissaires de course mais 78
 ça peut être rentable hein ! » (Gilbert, mécanicien d'une 79
 équipe professionnelle). 80

L'adoption de postures officiellement favorables à la 81
 restauration d'une éthique forte dans la compétition spor- 82
 tive ne peut donc cacher ce qui s'impose comme une 83
 évidence. C'est l'anticipation et la volonté d'échapper à 84
 des retombées négatives sur le plan économique qui ont 85
 conduit ces dernières années une partie de l'univers cy- 86
 cliste à afficher son attachement à une moralisation des 87
 pratiques. Dès lors que d'autres exemples d'atteintes à 88
 une compétition basée sur un principe de fair-play n'ont 89
 jamais fait l'objet de scandales publics et ne sont donc pas 90
 susceptibles d'entraîner des conséquences dommageables 91
 pour la survie de l'activité, le microcosme cycliste ne voit 92
 aucun inconvénient à ce que ce type de pratiques continue 93
 à se développer. C'est donc bien sous la pression d'élé- 94
 ments extérieurs que les initiés sont amenés à retravailler 95
 les normes qui régissent leurs actions et il n'est sans doute 96
 pas exagéré de dire que la conviction et la croyance en 97
 un sport éthique sont en réalité des préoccupations plu- 98
 tôt secondaires. Le monde cycliste et le MPCC en tête 99
 ont cependant compris que lutter contre le dopage était 100
 aujourd'hui devenu un moyen sans doute nécessaire afin 101

⁴ Pratique qui consiste à tracter un coureur à l'aide d'un
 bidon donné et « retenu » pendant plusieurs secondes par le
 directeur sportif au volant de la voiture, qui accélère pendant
 la manœuvre. La technique connaît également une variante
 lorsque le mécanicien, penché par la fenêtre de la voiture qui
 avance, feint d'opérer un réglage au vélo pour tenir le vélo
 et faire ainsi progresser le coureur plus rapidement grâce à
 l'accélération du véhicule. La rétro-poussette permet généra-
 lement au coureur de se relancer, de revenir dans le peloton
 plus rapidement après un incident mécanique, etc.

- 1 d’atteindre l’objectif attendu de survie puis de redéploiement économique.
- 2
- 3 **Bibliographie**
- 4 Becker, H.S. (1985). *Outsiders*. Paris : Métailié.
- 5 Bellocq, F. (1991). *Sport et dopage : la grande hypocrisie*. Paris : Editions du Félin.
- 6
- 7 Berger, P., & Luckmann, T. (1986). *La construction sociale de la réalité*. Paris : Méridiens Klincksieck.
- 8
- 9 Black, T., & Pape, A. (1997). The Ban on Drugs in Sport: The Solution or the Problem? *Journal of Sport and Social Issues*, 21 (1), 83–92.
- 10
- 11
- 12 Brissonneau, C. (2010). Dopage. In M. Attali, J. Saint-Martin (Eds.). *Dictionnaire culturel du sport* (pp. 453–454). Paris : Armand Colin.
- 13
- 14
- 15 Brissonneau, C., & Ohl, F. (2010). The genesis and effect of French anti-doping policies in cycling. *International Journal of Sport Policy and Politics*, 2 (2), 173–187.
- 16
- 17
- 18 Brissonneau, C., & Le Noé, O. (2006). Construction d’un problème public autour du dopage et reconnaissance d’une spécialité médicale. *Sociologie du travail*, 48, 487–508.
- 19
- 20
- 21 Brissonneau, C., Aubel, O., & Ohl, F. (2008). *L’épreuve du dopage*. *Sociologie du cyclisme professionnel*. Paris : PUF.
- 22
- 23 Chiotti, J. (2001). *De mon plein gré*. Paris : Calmann-Lévy.
- 24
- 25 Coakley, J., & Pike, E. (2009). *Sport in Society: Issues and Controversies*. Boston: McGraw Hill.
- 26
- 27 Connor, J. (2009). Towards a sociology of drugs in sport. *Sport in society*, 12 (3), 327–343.
- 28
- 29 Defrance, J. (1985). L’adoption de la perche en fibre de verre. *Culture technique*, 13, 257–263.
- 30
- 31 Demeslay, J., & Trabal, P. (2007). De quelques contraintes du processus d’harmonisation des politiques antidopage. *Terrains & Travaux*, 1, 138–162.
- 32
- 33 Dimeo, P. (2009). The origins of anti-doping policy in sports: From public health to fair-play. In V. Møller, M. McNamee, P. Dimeo (Eds.). *Elite Sport, Doping and Public Health* (pp. 29–40). Odense: University Press of Southern Denmark.
- 34
- 35
- 36
- 37
- 38 Durkheim, E. (1893). *De la division du travail social*. Paris : Alcan.
- 39
- 40 Fincoeur, B., & Paoli, L. (2014). Des pratiques communautaires au marché du dopage. Evolution de la distribution des produits dopants dans le cyclisme. *Déviance et Société*, 38 (1), 3–27.
- 41
- 42
- 43
- 44 Fincoeur, B., Frenger, M., & Pitsch, W. (2014). Does one play with the athletes’ health in the name of ethics? *Performance Enhancement & Health*, 2 (3), 182–193.
- 45
- 46
- Gaumont, P. (2005). *Prisonnier du dopage*. Paris : Grasset. 47
- Hemphill, D. (2009). Performance enhancement and drug control in sport: ethical considerations. *Sport in Society*, 12 (3), 313–326. 48
49
50
- Hoberman, J. (2001). How drug testing fails : the politics of doping control. In W. Wilson, E. Derse (Eds.). *Doping in Elite Sport* (pp. 241–274). Champaign: Human Kinetics. 51
52
53
- Hoberman, J. (1992). *Mortal engines : The science of performance and the dehumanization of sport*. New York: Free Press. 54
55
56
- Houlihan, B. (2002). *Dying to Win? Doping in Sport and the Development of Anti-Doping Policy*. Strasbourg : Editions du Conseil de l’Europe. 57
58
59
- Laure, P. (2000). *Dopage et société*. Paris : Ellipses. 60
- Mauron, A. (2011). Le dopage et (est ?) l’esprit du sport. In J.N. Missa, P. Nouvel (Eds.). *Philosophie du dopage* (pp. 127–139). Paris : PUF. 61
62
63
- Mazanov, J., & Connor, J. (2010). Rethinking the management of drugs in sport. *International Journal of Sport Policy and Politics*, 2 (1), 49–63. 64
65
66
- Møller, V. (2009). *The Ethics of Doping and Anti-Doping : Redeeming the Soul of Sport ?* New York: Routledge. 67
68
- Møller, V. (2005). Knud Enemark Jensen’s Death During the 1960 Rome Olympics: A Search for Truth? *Sport in History*, 25 (3), 452–471. 69
70
71
- Ohl, F., Fincoeur, B., Lentillon-Kaestner, V., Defrance, J., & Brissonneau, C. (2013). The socialization of young cyclists and the culture of doping. *International Review for the Sociology of Sport*. Online first. 72
73
74
75
- Rathke, A., & Woitek, U. (2008). Economics and the summer Olympics: an efficiency analysis. *Journal of Sports Economics*, 9 (5), 520–537. 76
77
78
- Richard, P. (2001). *Géant de la route, forçat de la vie : le vrai visage d’un cycliste*. Genève : Fata Morgana. 79
80
- Roussel, B. (2001). *Tour de vices*. Paris : Hachette. 81
- Sallé, L., Lestrelin, L., & Basson, J.C. (2006). Le Tour de France 1998 et la régulation du dopage sportif : reconfiguration des rapports de force. *Staps*, 73, 9–23. 82
83
84
- Savulescu, J., Foddy, B., & Clayton, M. (2004). Why we should allow performance enhancing drugs in sport. *British Journal of Sports Medicine*, 38, 666–670. 85
86
87
- Sénat français (2013). *Rapport fait au nom de la commission d’enquête sur l’efficacité de la lutte contre le dopage*. <http://www.senat.fr/rap/r12-782-1/r12-782-11.pdf> 88
89
90
- Smith, A., & Stewart, B. (2008). Drug policy in sport: hidden assumptions and inherent contradictions. *Drug & Alcohol Review*, 27 (2), 123–129. 91
92
93

- | | | | |
|----|---|--|----|
| 1 | Tamburrini, C. (2006). Are Doping Sanctions Justified? A | Voet, W. (1999). <i>Massacre à la chaîne, révélations sur 30 ans</i> | 12 |
| 2 | Moral Relativistic View. <i>Sport in Society</i> , 9 (2), 199–211. | <i>de tricherie</i> . Paris : Calmann-Lévy. | 13 |
| 3 | Taverna, N., & Aubel, O. (2013). <i>Vulnérabilités et risques or-</i> | Waddington, I., & Smith, A. (2009). <i>An Introduction to Drugs</i> | 14 |
| 4 | <i>ganisationnels liés au dopage dans le cyclisme profession-</i> | <i>in Sport: Addicted to Winning?</i> Londres: Routledge. | 15 |
| 5 | <i>nel</i> . Présentation à la conference de l'ACAPS, Grenoble. | Waddington, I. (1996). The development of sports medicine. | 16 |
| 6 | Tolleneer, J., & Schotsmans, P. (2013). Self, other, play, dis- | <i>Sociology of Sport Journal</i> , 13, 176–196. | 17 |
| 7 | play and humanity: development of a five-level model for | Yesalis, C., & Bahrke, M. (2002). History of Doping in Sport. | 18 |
| 8 | the analysis of ethical arguments in the athletic enhance- | <i>International Sports Studies</i> , 24 (1), 42–76. | 19 |
| 9 | ment debate. In J. Tolleneer, S. Sterckx, P. Bonte (Eds.). | Young, K. (1993). Violence, risk and liability in male sports | 20 |
| 10 | <i>Athletic enhancement, human nature and ethics</i> (pp. 21– | <i>culture</i> . <i>Sociology of Sport Journal</i> , 10, 373–396. | 21 |
| 11 | 43). Dordrecht: Springer. | | |